

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 29 juillet 2026

[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents
N/Réf. : 2026-8567

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 19 juin adressée au siège social de Santé Québec puis reçue à nos bureaux le 9 juillet dernier pour traitement local, plus spécifiquement en ce qui concerne les points 3 et 4. Votre demande cible les informations suivantes :

« j'aimerais obtenir des données sur le personnel à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que sur le financement des services dispensés à la population (Programme 2). Ces données sont habituellement ventilées par région ou par établissement régional (CISSS et CIUSSS), ou encore par programmes-service/programmes-soutien et par centres d'activité. Je souhaite plutôt obtenir, pour chaque année depuis 2021-2022 :

1. le nombre de personnes en emploi dans le réseau de la santé et des services sociaux, ventilé par mission (CLSC, CH, CHSLD, CPEJ, CR) ou par installation (lieux physiques), ainsi que par catégorie d'emploi et sous-catégorie d'emploi;
2. le nombre d'ETC dans le réseau de la santé et des services sociaux, ventilé de la même manière;
3. la répartition par mission (CLSC, CH, CHSLD, CPEJ, CR) du financement des services dispensés à la population (Programme 2).

[4.] Je souhaite également obtenir le nombre total de ressources professionnelles du réseau de la santé et des services sociaux (en nombre de personnes et en nombre d'ETC) attribuées aux groupes de médecine de famille (GMF) dans le cadre du Programme de financement et de soutien professionnel pour les GMF, ventilé par catégorie d'emploi et sous-catégorie d'emploi. »

Les points 1 et 2 vous seront répondus directement par le siège social de Santé Québec.

En ce qui concerne la DEMANDE 3, voici les données qui ont pu être extraites de nos registres. Il s'agit du financement en provenance du ministère de la santé et des services sociaux, reçu à Santé Québec - CHU de Québec-Université Laval, en tant que centre hospitalier (mission CH).

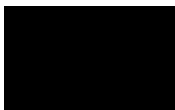
2021-2022	1 343 281 652 \$
2022-2023	1 324 810 154 \$
2023-2024	1 404 726 211 \$

2024-2025	1 511 329 088 \$
2025-2026	1 506 260 765 \$

En ce qui concerne la DEMANDE 4, nous vous informons que les GMF sont sous la responsabilité des CISSS et des CIUSSS, plus particulièrement Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire (anciennement CIUSSS de la Capitale-Nationale) pour notre région. Ainsi, comme notre établissement ne détient aucune information à ce sujet, nous ne pouvons donner suite à ce volet de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez recevoir, [REDACTED], nos salutations distinguées.



Hélène Beauséjour-Gagné, avocate
Responsable de l'accès aux documents

p. j. **Avis de recours**

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

Les adresses de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 418 529-3102

Montréal

500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).